



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Présents : Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Chahrazede BENKOU NAVARRO – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Hugo LEMAITRE

Absents : Karine AIME

Pouvoirs :

Chahrazede BENKOU NAVARRO a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Patricia BLANC

Hugo LEMAITRE a donné pouvoir à Christophe SARRE

Secrétaire de séance : Christophe SARRE

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	5
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

53/24 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE GEORGE-SAND

Monsieur le Maire rappelle que le portage des livres à domicile est une action mise en place dans les années 2010, en partenariat avec les Amis de la bibliothèque.

Après une période d'essoufflement, ce service est relancé conjointement par le service bibliothèque et l'association. Afin de délimiter les fonctions de chacun et de préciser le cadre de ce service, une annexe au règlement intérieur (voir page suivante) a été rédigée et acceptée par les Amis de la bibliothèque.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER l'intégration de l'annexe intitulée « règlement du service de prêt de documents à domicile » dans le règlement intérieur de la bibliothèque George Sand**

Fait à Semoy, le 25 juin 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance

Christophe SARRE

Adjoint au Maire

Transmission au contrôle de légalité le : 03 JUIL. 2024

Publication numérique le : 03 JUIL. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

REGLEMENT DU SERVICE DE PRET DE DOCUMENTS A DOMICILE

I. Objet

Le prêt à domicile est un service proposé par la bibliothèque municipale George-Sand de Semoy et l'association des Amis de la bibliothèque. Ce service nécessite une inscription préalable à la bibliothèque (cf. règlement intérieur).

II. Bénéficiaires

Toute personne ayant des difficultés à se déplacer (de manière temporaire ou définitive : handicap, convalescence, maladie, isolement, canicule...), et résidant sur la commune de Semoy.

III. Organisation du portage

Sur rendez-vous, un bénévole vous rend visite à domicile et vous propose une sélection de documents en fonction de vos goûts et de votre rythme de lecture.

Des visites régulières vous permettent de rendre les ouvrages et d'en recevoir de nouveaux.

IV. Documents empruntables

Un choix de documents vous est proposé : romans, documentaires, revues, livres en gros caractères, livres audio, ainsi que des CD et DVD. Vous pouvez emprunter jusqu'à 6 documents, au même titre que tout autre usager.

V. Durée d'emprunt

La durée de l'emprunt est de 6 semaines renouvelable une fois.